

Accusé certifié exécutoire  
 EXTRAIT DU REGISTRE  
 Réception par le préfet : 24/10/2024  
 Publication : 24/10/2024  
 : arrivée en cours de réunion  
 DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT-RÉGION  
 DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 4 octobre 2024

<b>Nombre conseillers :</b>
En exercice : 48
Présents : 32 (dont 22 en visioconférence*)
Votants : 40 (dont 8 pouvoirs)
▪ Dont pour : 40
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Jaqueline FAVORINUS

Délibération n°2024.10.05/579

**Approbation du  
 projet d'administration**

**Rapporteuse**

*Mme Estelle LEJUEZ*

Directrice générale adjointe  
 en charge de la coordination des services

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 24 OCT. 2024

- publication sur le site internet  
 ou notification, le : 30 OCT. 2024

<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>5<sup>ème</sup> séance de l'année</b>
<b>Séance du 11 octobre 2024</b>	

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vendredi 11 octobre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel au siège (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

**Étaient présents : 32 conseillers communautaires**

**Président :** M. Eric JALTON

**Vice-présidents :** M. Dominique BIRAS\* (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA\* (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Georges BRENDENT\* (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Murielle JABES\* (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY\* (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE\* (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER\* (13<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres membres du bureau :** Mme Corinne PETRO\*- M. Pierre THICOT\*- Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM\*- M. Georges DAUBIN\*- M. Jean-Luc CELIGNY\*- Mme Lyliane PIQUION\*- M. Fabert MICHELY\*

**Autres conseillers communautaires :** Mme Johane DAHOMAS\*- Mme Sandra ENJARIC\*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE\*- Mme Marie-Andrée MANDIL\*- Mme Magaly MARCIN\*- M. Alix NABAJOH\*- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- M. Dominique THEOPHILE\*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS\*

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 8**

**Vice-présidents :** Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente) à Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président) à Mme Magaly MARCIN

M. William SURDIN à M. Fulbert HENRY

**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS à Mme Johane DAHOMAS

Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS à Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

M. Michel MADO à Mme Murielle JABES

M. Rosan RAUZDUEL à M. Dominique BIRAS

**En cours de séance :**

**Vice-présidents :** M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL (*momentanément : arrivée en cours de réunion*)

**Nombre de conseillers absents excusés : 4**

**Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)

**En cours de séance :**

**Autres conseillers communautaires :** Mme Maddly GARGAR- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alain SOREZE-EUGENE (*pouvoir à Mme Maddly GARGAR*)

**Nombre de conseillers absents non excusés : 4**

**Autre membre du bureau :** Mme Tania GALVANI

**Autres conseillers communautaires :** M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA- M. David DAMPIED

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du président ;

**Considérant** l'intérêt pour CAP Excellence de formaliser un projet d'administration garantissant la cohérence et la performance des actions mises en œuvre ;

**Considérant** la consultation des agents de CAP Excellence et l'avis favorable du Comité social territorial en date du 6 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** D'approuver le projet d'administration de CAP Excellence et sa mise en œuvre opérationnelle.

**ARTICLE 2-** De donner mandat à Monsieur le président aux fins d'assurer la bonne exécution de la présente délibération et signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération, dans les conditions susvisées.

**ARTICLE 3-** Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, aux conseillers communautaires, aux membres du comité social territorial de CAP Excellence ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours administratif auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers-Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 22 OCT. 2024

Le président de séance

Le président

Eric JALTON



La secrétaire de séance

La conseillère communautaire

Jaqueline FAVORINUS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 24 OCT. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 30 OCT. 2024
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 30 OCT. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 30 OCT. 2024
- Délibération transmise aux conseillers communautaires, le 30 OCT. 2024
- Délibération transmise aux membres du comité social territorial de CAP Excellence, le 30 OCT. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 30 OCT. 2024

